

Collège Les Buclos- Année 2017-2018
Enseignement complémentaire de chorale
Fiche de demande d'inscription
document à conserver

Les répétitions ont lieu tous les mardis de 12h30 à 13h20 en salle de musique. Les élèves demi-pensionnaires bénéficieront d'un statut prioritaire à la cantine afin de pouvoir suivre l'enseignement dans de bonnes conditions.

Cette année, la chorale participera à un échange avec le chœur adolescent de la Maison de la Musique de Meylan.

La chorale est un **enseignement optionnel** pour lequel l'inscription implique les engagements suivants :

- Toutes les séances de travail sont obligatoires tout au long de l'année jusqu'aux concerts.
- Il sera impossible d'abandonner la pratique de l'activité en cours d'année.

Attention : Le coupon ci-dessous est à rendre en main propre ou dans le casier de Mme Gouy au plus tard le vendredi 08 septembre à 10h00 pour prévenir la vie scolaire des élèves prioritaires.

Les séances de travail débuteront le mardi 12 septembre à 12h30.

Coupon à rendre au professeur

Nom et prénom de l'élève :Classe :
Adresse mail du responsable légal de l'élève :

Je m'engage à participer à l'activité chorale proposée par le collège, à respecter ses règles, à **être présent à chaque séance** (tous les mardis de 12h30 à 13h20 en salle de musique + les 2 répétitions générales prises sur le temps scolaire ou en dehors à la Maison de la Musique à Meylan).

Je m'engage également à **assurer les concerts** sauf motifs exceptionnels.

J'autorise ou je n'autorise pas (rayer la mention inutile) mon enfant à apparaître sur les photos et les vidéos qui pourront être prises lors des répétitions générales ou durant les concerts et qui seront susceptibles d'être publiées sur le site du collège.

Signature du responsable légal de l'élève :

Signature de l'élève :